

Conférence sur les financements innovants du développement

La Conférence sur les financements innovants du développement s'est tenue à Paris les 28 et 29 mai. Les 58 pays membres ou observateurs du [Groupe pilote](#) sur les contributions de solidarité pour le développement étaient présents, ainsi que les directeurs des principales organisations internationales. En ouverture de la conférence, Bernard Kouchner, le ministre français des affaires étrangères, a proposé de taxer les transactions monétaires à hauteur de 0,005 % pour lutter contre la pauvreté et les maladies dans le monde : « *Notre pays, la France, est prêt à accompagner un groupe pionnier d'Etats pour appliquer ce type de taxe* ». Plusieurs pays dont la Norvège, le Chili, le Brésil et la Belgique soutiennent cette initiative tandis que le Royaume-Uni y est opposé. Un groupe de travail a été créé afin « *d'évaluer la faisabilité technique et juridique d'une taxe sur les transactions de change et de contributions volontaires reposant sur les transactions financières internationales, et d'examiner toutes les options à ce sujet* ». La France estime que cette taxe pourrait rapporter entre 30 et 60 milliards de dollars par an alors que 119 milliards de dollars d'aide publique mondiale au développement ont été mobilisés en 2008. Pour les participants, « *la crise financière et économique internationale a souligné tout autant la nécessité de renouveler notre approche du développement que le besoin de sécuriser la réponse aux besoins essentiels des pays récipiendaires* ». Constatant l'intérêt croissant suscité par les mécanismes de financement innovants devant contribuer au développement, la déclaration finale de la réunion du groupe encourage notamment les pays membres à mettre en place ce type d'outil d'ici un an et à rendre compte des progrès accomplis lors de la prochaine réunion plénière. La notion de « *financements innovants* » a été introduite dans le débat international au moment du sommet de Monterrey en 2002. Ces financements correspondent à quatre grandes familles de mécanismes : les taxes assises sur des activités mondialisées peu ou pas imposées ([taxe sur les billets d'avion](#) ou contributions sur les transactions financières internationales), les mécanismes de préfinancement reposant sur les marchés financiers avec une garantie publique (comme la Facilité internationale de financement de la vaccination ou [IFFIm](#)) ou reposant sur les États (garanties d'achat de vaccins futurs ou [AMC](#)), les mécanismes de marché (exemple la mise aux enchères des quotas d'émission de CO2), et la facilitation ou canalisation par les autorités publiques des contributions volontaires du secteur privé (transferts de migrants, contributions volontaires de solidarité).

Amnesty International redoute de nouvelles « émeutes de la faim »

Dans son rapport annuel publié le 28 mai 2009, Amnesty International constate que les violations des droits de l'Homme ont augmenté avec la crise alimentaire. Pour Amnesty, cette crise a été notamment aggravée « *par des pratiques discriminatoires et des manipulations politiques au niveau de la distribution des denrées, par les obstacles mis à l'acheminement d'une aide humanitaire pourtant indispensable, ainsi que par l'insécurité et les conflits armés, qui interdisent ou gênent les activités agricoles et empêchent les populations d'avoir accès aux moyens nécessaires à la production ou à l'achat de nourriture* ». Les auteurs expliquent que de nombreux gouvernements africains ont « *brutalement réprimé les manifestations contre les hausses des prix des produits de première nécessité* ». Au cours des émeutes dites « *de la faim* », Amnesty rappelle que « *les forces de sécurité ont blessé et ont tué de nombreuses personnes qui revendiquaient le droit à un niveau de vie décent, y compris le droit à l'alimentation* ». « *Lorsque les gens commenceront à exprimer leurs préoccupations et descendront de nouveau dans les rues, la réaction risque d'être la même* », met en garde le directeur d'Amnesty pour l'Afrique, Erwin van der Borgh. « *Avec la crise économique actuelle, cela peut recommencer voire s'aggraver dans les mois et les années qui viennent.* » a-t-il prévenu.

L'Afrique face aux changements climatiques

Le Forum humanitaire mondial, fondation présidée par l'ancien secrétaire général des Nations unies Kofi Annan, a présenté le 29 mai un rapport intitulé « *Changement climatique : l'anatomie d'une crise silencieuse* ». Ce rapport évalue à 300 000 le nombre annuel de victimes du changement climatique, dont plus de la moitié victimes de la faim. Les auteurs estiment également le coût économique de ce changement à 125 milliards de dollars par an. Kofi Annan a défini le réchauffement climatique comme « *la plus grande crise humanitaire en puissance de notre temps* ». Le Forum humanitaire mondial estime qu'il faudrait multiplier par cent les fonds actuellement affectés à l'effort d'adaptation à ces changements climatiques dans les pays en développement. Par ailleurs, la conférence ministérielle africaine sur l'environnement s'est réunie le 29 mai à Nairobi au Kenya. Dans la perspective du sommet mondial sur le climat qui se déroulera à Copenhague en décembre, les ministres africains de l'environnement ont adopté une position commune, appelant une nouvelle fois les pays du Nord à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Ils plaident pour une « *réduction des émissions de gaz à effet de serre des pays industrialisés de 25 à 40% d'ici 2020 par rapport aux niveaux de 1990* » et pour une augmentation des financements et des transferts de technologies en faveur des énergies propres. Pour le directeur du Programme des Nations unies pour l'Environnement (Pnue), Achim Steiner, « *les ministres africains de l'environnement ont marqué leur détermination à répondre au défi du changement climatique en adoptant une position commune* ». Les négociations sur le climat doivent se poursuivre à Bonn en Allemagne, du 2 au 12 juin, sous l'égide des Nations unies. L'objectif de ces négociations est de préparer la conférence de Copenhague qui doit décider de l'accord qui succédera au protocole de Kyoto, signé en 1997 et qui s'achève en 2012.

Sources : AFP, Reuters, Libération, Le Monde, Amnesty International.